

## Le chef de l'État

Le président de la République est le chef de l'État : il dirige la France (**doc. 1**). Cela ne signifie pas qu'il peut faire ce qu'il veut. Son pouvoir est défini et limité par la Constitution : par exemple, il ne peut pas annuler la loi qui rend l'école obligatoire de 6 à 16 ans. Et, comme tous les citoyens, il doit respecter la loi (**doc. 2 p. 91**).

Le président de la République veille à ce que la Constitution soit toujours respectée : il est donc responsable du fonctionnement de la démocratie, du respect de la liberté et de l'égalité, du partage entre les pouvoirs... Il est responsable de l'indépendance de la France : il veille à ce qu'aucune personne ni aucun État n'impose sa volonté ou ne prenne le contrôle du territoire.

---